

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



LANCEMENT DE L'OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE ALCOOL OU DROGUE AU VOLANT, C'EST CRIMINEL !

Montréal, le 29 novembre 2019 – L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifieront leurs interventions dans le cadre d'une opération nationale concertée ciblant la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.

Cette opération, lancée hier soir à Trois-Rivières, se déploiera jusqu'au 2 janvier 2020 sous le thème : « **Vous sortez? Nous aussi.** » qui vise à rappeler aux citoyens que les patrouilleurs interviendront de façon intensive, entre autres, lors de la tenue de points de contrôle routier afin de détecter si la capacité de conduire des conducteurs est affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux.

Par ailleurs, les contrôleurs routiers de la SAAQ interviendront auprès des véhicules lourds, des autobus et des taxis lors des opérations conjointes. Cette collaboration et ce partage d'expertise permettront d'intervenir auprès de l'ensemble des véhicules circulant sur le réseau routier.

Rappelons que les policiers utilisent différentes techniques et outils pour détecter la drogue et l'alcool chez les conducteurs. De plus, le dépistage obligatoire est en vigueur, permettant aux policiers d'exiger d'un conducteur qu'il fournisse un échantillon d'haleine au bord de la route, qu'ils soupçonnent ou non qu'il ait consommé récemment de l'alcool.

Alcool ou drogue au volant, mêmes conséquences

Par ailleurs, la SAAQ profite de cette période pour tenir une campagne de sensibilisation visant à rappeler que la capacité de conduite affaiblie, que ce soit par l'alcool ou la drogue, est une infraction criminelle et que les conséquences sont les mêmes (suspension/révocation du permis de conduire, saisie du véhicule, amende, antidémarrreur éthylométrique obligatoire, casier judiciaire, etc.). Des

messages seront diffusés à la télévision, sur le Web et dans les médias sociaux jusqu'au 31 décembre 2019.

Des statistiques qui surprennent

Malgré les campagnes de sensibilisation, la présence policière et les nombreuses options de raccompagnement disponibles, chaque année, de 2013 à 2017, les collisions dues à l'alcool ont causé en moyenne :

- 100 décès (28 % du total des décès annuels)
- 220 blessés graves (14 %)
- 1 800 blessés légers sur les routes du Québec (5 %)

De 2013 à 2017, chez les conducteurs décédés dans une collision de la route au Québec :

- 34 % des conducteurs avaient des drogues licites ou illicites dans le sang
- 20 % des conducteurs avaient du cannabis dans le sang
 - 37 % de ceux âgés de 16 à 24 ans avaient du cannabis dans le sang
 - 46 % de ceux âgés de 16 à 19 ans avaient de cannabis dans le sang
 - 16 % de ceux âgés de 25 ans ou plus avaient du cannabis dans le sang

Cette opération nationale concertée est organisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, la Direction de la police de Trois-Rivières, la Société de l'assurance automobile du Québec et Contrôle routier Québec.

Pour plus d'information sur cette opération, nous invitons le public à consulter [le fil Twitter](#) et [la page Facebook](#) de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Si vous sortez et comptez prendre de l'alcool ou de la drogue, prévoyez une solution de rechange. L'alcool ou la drogue au volant n'est pas une option !

-30-

Information :

Service des communications

Sûreté du Québec

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Relationnistes auprès des médias

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

www.saaq.gouv.qc.ca/media

